

VILLE DE PONTARLIER

REGION BOURGOGNE-FRANCHE-COMTE
DEPARTEMENT DU DOUBS
ARRONDISSEMENT DE PONTARLIER
CANTON DE PONTARLIER

Extrait Du Registre des Arrêtés du Maire

Objet : JUSTICE ET POLICE – Circulation – Réglementation de la circulation rocade Georges Pompidou le lundi 9 décembre 2024.

LE MAIRE DE LA VILLE DE PONTARLIER,

VU le Code Général des Collectivités territoriales et notamment les articles L 2273-1 à L 2213-6,

VU le Code de la Route,

VU la demande de l'entreprise SOGETREL afin de réaliser des travaux de mise en place d'un câble télécom en façade de bâtiment, rocade Georges Pompidou, le lundi 9 décembre 2024,

VU l'avis favorable de la DIR-EST,

CONSIDERANT qu'il appartient à l'Autorité Municipale d'assurer la sécurité de ses concitoyens et la commodité de la circulation,

ARRETE

ARTICLE 1 – Réglementation de la circulation

Lundi 9 décembre 2024, de 8 h 30 à 16 h 00, la circulation sera réglementée par alternat manuel :

- Rocade Georges Pompidou : à hauteur du n° 19.

ARTICLE 2 –

Les panneaux d'interdiction et de signalisation qui découlent du présent arrêté seront mis en place par l'entreprise concernée.

ARTICLE 3 -

Monsieur le Directeur Général des Services, Monsieur le Directeur des Services Techniques, Monsieur le Commissaire de Police, ses agents, Messieurs les Gardiens de Police Municipale et tous agents assermentés sont chargés, chacun en ce qui concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché.

PONTARLIER, le 28 novembre 2024

1 ex. Arrêté du Maire
1 ex. Police Municipale
1 ex. Police
1 ex. DMO
1 ex. SOGETREL
1 ex. Pompiers
1 ex. Pôle Citoyenneté



Pour le Maire et par délégation,
Le Conseiller Municipal délégué
à la Citoyenneté,

Romuald VIVOT